

Règlement JEU CONCOURS « Salon bien être »



ARTICLE 1 : Organisateur

M.B.A Mutuelle, mutuelle soumise au livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 777 749 409 et dont le siège social est situé au 62, Boulevard Jean Mermoz, CS 90739, 35207 RENNES CEDEX 2,

Organise un jeu-concours intitulé « Salon bin être », qui aura lieu le samedi 05 avril et le dimanche 06 avril 2024.

ARTICLE 2 : Participants

La participation à ce jeu-concours est réservée à toutes personnes physiques, majeures résidant en France métropolitaine.

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion du personnel et des élus de la mutuelle organisatrice.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Pour participer à ce jeu, chaque personne devra compléter le quizz et remplir le formulaire de contact à disposition sur le stand MBA Mutuelle (Nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone). Un tirage au sort sera effectué chaque jour.

ARTICLE 4 : Date et lieu de validité

Ce jeu se tiendra le samedi 05 avril et le dimanche 06 avril 2024 de 10h à 18h30 au parc des exposition de Pontivy.

ARTICLE 5 : Désignation des gagnants

Chaque jour un tirage au sort sera effectué entre les bonnes réponses pour désigner le gagnant.

ARTICLE 6 : Annonce des résultats et attribution des lots

L'annonce des résultats et de l'attribution des lots se fera le samedi 05 avril et le dimanche 06 avril 2024 sur le salon. Si les gagnants ne sont pas sur le salon au moment de l'annonce, ils seront contactés par mail ou téléphone.

La restitution du cadeau se fera directement sur le stand ou dans une agence MBA Mutuelle la plus proche du lieu d'habitation du gagnant.

Le premier lot d'une valeur indicative de 50€ est un repas pour deux personnes au restaurant « La Cantine » situé au 2 Rue Marc Sangnier, 56920 Noyal-Pontivy.

Le deuxième lot d'une valeur indicative de 50€ est un bon pour le salon de coiffure « Un temps pour soi » situé au 7 Quai du Couvent, 56300 Pontivy. Le bon est valable jusqu'au 06/07/2025.

Le gagnant ne pourra en aucun cas céder sa dotation à titre onéreux, ni prétendre obtenir la contre-valeur en numéraire ni obtenir son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La dotation est nominative, elle ne pourra donc pas être remise à une autre personne que celle désignée comme gagnant.

ARTICLE 7 : Cas de force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être reconnue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

ARTICLE 8 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuel.

L'organisateur ne prend en charge aucun frais de déplacement pour jouer et/ou faire usage de son lot.

ARTICLE 9 : Informatique et Libertés

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu-concours. M.B.A Mutuelle est sensible à la protection des données personnelles et s'engage au respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données et de la Loi Informatique et Liberté.

A ce titre, les données collectées ont pour finalité la gestion et l'exécution du jeu-concours et le respect de la réglementation.

Le responsable de traitement de M.B.A Mutuelle est le Directeur Général. Il peut être contacté, pour l'exercice du droit lié aux données à caractère personnel (accès, rectification ou effacement, limitation, opposition, portabilité) selon les modalités suivantes :

- | Par courrier postal à l'adresse suivante : M.B.A Mutuelle, Délégué à la Protection des Données au 62, Boulevard Jean Mermoz CS 90739 35207 RENNES CEDEX 2.
- | Par courriel : dpo@mbamutuelle.com

M.B.A Mutuelle apporte la plus grande attention aux données personnelles de ses membres participants, néanmoins si le membre participant considère que le traitement des données le

concernant porte atteinte à ses droits, il dispose de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL :

| Par courrier postal : CNIL, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07

| Par internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Pour en savoir plus sur la politique de protection des données à caractère personnel de M.B.A Mutuelle, des explications complémentaires sont disponibles sur le site internet de M.B.A Mutuelle : www.mbamutuelle.com

ARTICLE 11 : Dépôt du règlement

Le règlement peut être adressé gratuitement à toute personne faisant une demande écrite à l'adresse suivante : M.B.A Mutuelle, 62, Boulevard Jean Mermoz, CS 90739, 35207 RENNES CEDEX 2.

Le timbre nécessaire à la demande de règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

Le règlement est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.mbamutuelle.com> ainsi que dans les agences M.B.A Mutuelle.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur. Cet avenant sera publié sur le site internet : <http://www.mbamutuelle.com>. Cette information rendra opposable l'interruption ou la modification du présent règlement.